

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Cambrai

**Commune de
HAYNECOURT
59268**

Tél : 03 27 81 99 21
mairiehaynecourt@wanadoo.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DE CIRCULATION

N ° 20230117

Le Maire d'Haynecourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la sécurité routière,

Vu la demande, reçue par mail le 17 janvier 2023, de la Société EITF, représentée par Monsieur CIPRESSO Giovanni, située Z.I. Voie Hermenne 59267 PROVILLE, tendant à réglementer la circulation des véhicules du numéro 370 au numéro 461 de la rue de Bourlon pour des travaux de création d'un poste HTA/BT et d'extension basse tension **par fonçage obligatoirement (ouverture de chaussée interdite)**, à compter du mercredi 18 janvier 2023 pour une durée de 15 jours,

Considérant que le stationnement en bordure et sur la chaussée de la rue de Bourlon du numéro 370 au numéro 461 doit être interdit en raison de ces travaux, pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du mercredi 18 janvier 2023 jusqu'au Mercredi 1^{er} février 2023 inclus, le stationnement bilatéral de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la rue de Bourlon à partir du numéro 370 jusqu'au numéro 461, en raison des travaux de création d'un poste HTA/BT et d'extension basse tension **par fonçage obligatoirement (ouverture de chaussée interdite)**.

La vitesse sera limitée à 30 km/h et les dépassements interdits.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la Société EITF.

Article 3: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Mr le Commandant de brigade de Gendarmerie autonome d'Iwuy,
- Monsieur le Directeur de la Société EITF.

Fait à Haynecourt, le 17 janvier 2023,

Le Maire, Bernard HUREZ